

Sujet : [INTERNET] ouverture anticipée du sanglier sur la totalité du département

Date : Tue, 11 May 2021 12:51:09 +0200

De : Jérôme CHARPENTIER

Monsieur Le Préfet ,

Je vous demande de reconsidérer l'ouverture anticipée du sanglier au 15/08/2021 avec des dispositions inégales sur le département.

En effet l'ensemble des dégâts est financé par tous les chasseurs de Sarthe.

Il faut ouvrir la chasse au sanglier le 15/08/2021 sur l'ensemble du département pour les raisons suivantes :

Saisons 2020/2021 l'ensemble des départements Région Pays de la Loire ont ouvert au 15/08/2020 hormis la Sarthe pourquoi ?

Saisons 2020/2021 l'ensemble des départements limitrophe des Sarthe ont ouvert au 15/08/2020 avec de bon résultats.

Saisons 2017/2018 - 2018/2019 - 2019/2020 ouverture anticipée au 01/09/20.. avec de très bon résultats pourquoi faire compliqué ?

La chasse doit rester un loisir populaire, les populations de sanglier s'installent dans les plaines fleurons de la chasse ouverte à tous (au petits moyens) il me paraît logique que tous puissent profiter de le chasser pour en réguler les populations.

Les cultures de maïs ne sont maintenant chassable que du 15/08 au 15/09, conditions climatique et précocité des semis entraînent une récolte avancé par rapport aux dates d'ouverture de la chasse , mais c'est pendant cette période que les sangliers se trouvent dans ces cultures qui deviennent les derniers refuges de la plaine en attendant les couverts végétaux qui eux n'entraîne pas d'indemnisations de dégâts et inégale pour les chasseurs.

Les chasseurs de petits gibier dans la plaine sont régulièrement sur leurs territoires en relation avec les agriculteurs, riverains et doivent pouvoir profiter de cette implication dans la prévention des dégâts.

Pour toutes ces raisons ne faite pas de différence de classe les confinements ont déjà oeuvrés pour la division des chasseurs .

IL FAUT OUVRIR LE SANGLIER AU 15/08/2021 SUR LA TOTALITE DE NOTRE DEPARTEMENT

CHARPENTIER Jérôme

Président d'une Syndicat de chasse communale